

VIDE GRENIER

« LE VERGER DES BONS VIVANTS »

Samedi 10 octobre 2026 de 9h à 18h30

4 Le Pontonnet
49230 TILLIERES

La manifestation est ouverte à tous les particuliers. Elle est organisée par l'entreprise « Le verger des bons vivants » à l'occasion de la Fête du Pontonnet. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser l'inscription d'un exposant.

Tarifs :

4€ l'emplacement de 2 mètres.

Le règlement s'effectuera lors de l'inscription par chèque à l'ordre « le verger des bons vivants » ou en espèces.

Il est interdit de partager ou de sous-louer son emplacement.

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Emplacements :

L'exposant doit apporter son propre matériel (tables, décoration...). L'installation de ce matériel sera faite par l'exposant lui-même, sous sa responsabilité. L'installation devra respecter les normes de sécurité et ne pas gêner les autres exposants. Les organisateurs pourront demander le déplacement et/ou le retrait des éléments posant problème. L'installation des exposants se fera le samedi matin à partir de 7h30 et devra être terminée à 9H avec évacuation des véhicules. Le rangement pourra se faire à partir de 18h. (Nous vous proposons, pour ceux qui le veulent, d'apporter vos tables (et uniquement les tables) le vendredi après-midi entre 14h30 et 18h)

L'exposant peut faire part de ses souhaits ou besoins concernant son emplacement aux organisateurs. Ces derniers établiront le plan de la serre en tenant compte, dans la mesure du possible, de ses demandes.

L'exposant s'engage à rendre l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé (vide et propre). En cas de détérioration des locaux et/ou du matériel par un exposant ou par ses installations, les frais de réparations seront à sa charge.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradations de quelque nature que ce soit, causées dans l'enceinte de la fête du Pontonnet, aux matériels et véhicules. Ceci est également valable pour l'extérieur de la fête du Pontonnet.

Chaque exposant est responsable des produits présentés sur son stand et doit donc se conformer à la réglementation en vigueur. La vente à but lucratif est interdite et les organisateurs se réservent le droit d'enlever ces objets.

Droits à l'image :

L'exposant autorise, à titre gracieux, les organisateurs à prendre des photos ou vidéos durant la journée. Ces images pourront être utilisées librement par les organisateurs.

INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse mail :

N° carte d'identité :

Délivrée le Par :

Nombre de mètre souhaité

Prix : (4€ pour 2 mètres)

Règlement par : ☐ Chèque (à l'ordre de « le verger des bons vivants ») ☐ Espèce

Photocopie d'une pièce d'identité à joindre avec le règlement + attestation d'assurance responsabilité civile. (Inscription à déposer au magasin ou par courrier)

Je soussigné(e) accepte de participer à la Fête des Vergers du Pontonnet à Tillières le samedi 10 octobre 2026 et m'engage à respecter le présent règlement.

Fait à :

le :

Signature de l'exposant précédée de la mention « lu et approuvé »

